

Mouthiers sur Boëme Vivre à

SOMMAIRE

Le Conseil Municipal du 5 octobre 2001.....	p 2
Et celui du 18 novembre 1951.....	p 2
Gros plan sur le Plan secours accident ferroviaire.....	p 3
SIVOM de la fourrière.....	p 3
Savez-vous planter les arbre.....	p 3
Rencontre avec Fabien GAILLARD.....	p 4
Les images du mois.....	p 5
le centre de Loisirs.....	p 7
La vie. du SCM.....	p 8
MJC actualités.....	p 9
Élémentaire ma chère école.....	p 10
Sentiers de Boëme.....	p 11
Etat Civil.....	p 12
Agenda.....	p 12

BULLETIN

d'Information Locale
édité sous la responsabilité
du Conseil Municipal
de Mouthiers sur Boëme

N° 206
Novembre
2001



*Les aïeux grands ouverts pour "Lire en fête" avec les enfants de l'école élémentaire
(Photo Alain PORTE)*

LE MOT DU MAIRE : Des projets pour le temps libre des enfants

Depuis plusieurs mois un groupe de personnes (élus associatifs, élus municipaux des quatre communes de notre territoire intercommunal, travailleurs sociaux, technicien de la caisse d'allocations familiales, directeur du centre social) travaille à l'élaboration du " CONTRAT TEMPS LIBRE " associant l'intercommunalité et la caisse d'allocations familiales.

Les projets définis au titre de ce contrat doivent permettre de prioriser les actions en faveur du temps libre des enfants et adolescents dans les tranches d'âge 6 à 16 ans.

Nous comptons sur notre territoire 1040 enfants concernés par ce projet dont 681 en école primaire et 336 au collège. Diverses actions vont donc être améliorer ou créer :

- mise en place d'un centre de loisirs " club pré ados " pour les 10-12 ans
- amélioration de l'accueil péri scolaire

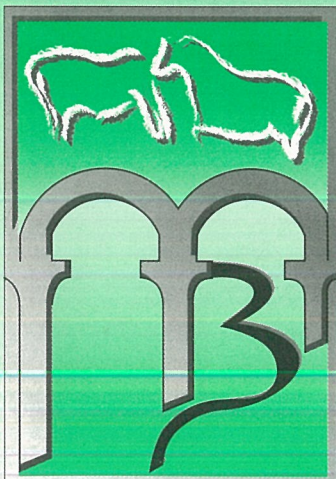
- création de groupes d'initiative locale et conseil intercommunal de jeune de + 12 ans

- développement des animations en direction des 6-12 ans

- professionnalisation de la coordination enfance jeunesse

Nos enfants bénéficient déjà de certaines mesures ; ainsi sur notre commune, l'équipe municipale d'encadrement des enfants à l'heure du déjeuner est complétée depuis février dernier par un animateur professionnel chargé d'améliorer la qualité du temps de repas (respect du personnel, des camarades et des aliments) et d'animer le temps libre avant et après déjeuner par la mise en œuvre d'activités autonomes et d'espaces autour des jeux.

Avec le recul de quelques mois, tout le monde s'accorde à dire que l'expérience est très positive et doit donc continuer à évoluer.



**CONSEIL MUNICIPAL
du 18 NOVEMBRE
1951**

**GROUPE SCOLAIRE
Projet de construction ou de
réparations**

Monsieur l'Inspecteur Primaire s'étant rendu compte de l'impossibilité de faire réparer les écoles existantes dont certaines classes sont assombries, la cantine trop petite et les cours bien exigüés, fut d'avis de prévoir des écoles neuves à construire aux abords de Mouthiers.

Il e pria de lui proposer un terrain sain et aéré mais en dehors des agglomérations du bourg, sans en être trop éloigné, où pourrait être édifié un groupe scolaire.

Accompagnés des instituteurs, nous allâmes visiter un champ placé devant la ferme de la chauvèterie. ...

Monsieur l'Inspecteur ayant approuvé ce choix, a demandé de lui faire l'envoi d'une copie de la délibération du Conseil Municipal qui prévoira l'acquisition du terrain choisi ; à cette délibération sera joint l'engagement de vente écrit du propriétaire ; si celui-ci refusait la vente, il serait exproprié pour utilité publique.

A la suite de ce compte-rendu du Maire, le Conseil décide, à l'unanimité, de donner son accord aux suggestions de Monsieur l'Inspecteur Primaire.

En conséquence, la Commune de Mouthiers demande que l'Académie propose la construction d'urgence d'un groupe scolaire, en remplacement des écoles existantes trop petites et pratiquement irréparables.

Les conseillers, après avoir examiné les plans d'un groupe scolaire, abandonnés en 1938, ont décidé de reprendre à leur compte, les dispositions prises autrefois en y ajoutant toutefois quelques retouches relatives à l'eau qui devrait être recueillie dans une citerne à prévoir et aussi l'augmentation du nombre de WC qui devrait être de 6 au lieu de 3.

**TRAVAUX EAUX PLUVIALES
GERSAC :**

Le Conseil Municipal accepte le partenariat proposé par le Conseil Général et la participation de la Commune à hauteur de 50% du montant hors taxes des travaux estimés à 168 400 francs TTC.

**FONCTIONNEMENT DE LA
CRÈCHE FAMILIALE :**

Le Conseil Municipal décide d'augmenter de 4 heures par semaine le temps de travail de la Directrice de la crèche familiale, justifiées par le nombre croissant d'enfants.

MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES

Le Conseil Municipal décide des modifications budgétaires suivantes

Dépenses Fonctionnement :

- 100 000,00 francs

Recettes investissement :

+ 668 485,00 francs

Dépenses investissement :

+ 668 485,00 francs

**AVENANT CONTRAT DE GÉRANCE
ASSAINISSEMENT SAUR :**

Le Conseil Municipal accepte de signer l'avenant au contrat de gérance du service d'assainissement passé entre la Commune et la SAUR. Cet avenant concerne le transfert du contrat signé avec la SAUR vers la SAUR France.

LOTISSEMENT LA TONNELLE III

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de lotissement ainsi qu'au cahier des charges qui l'accompagne. Quelques remarques sont néanmoins émises en ce qui concerne les bordures de trottoirs.

PLAN DE SECOURS FERROVIAIRE

Le Conseil Municipal prend connaissance des mesures de secours à prendre en cas de catastrophe ferroviaire sur le territoire communal et en particulier au niveau du viaduc des Coutaubières (voir gros plan).

CONVERSIONS EN EUROS :

Le Conseil Municipal fixe le montant en euros :

-des loyers concernant les ateliers et commerces relais

-des loyers communaux

-des tarifs des photocopies

**PARTICIPATION ANGOULÊME
AUX FRAIS ÉCOLES MOUTHIERES**

La ville d'Angoulême ayant donné son accord pour une participation financière aux frais de fonctionnement des écoles de Mouthiers suite à l'inscription d'un enfant d'Angoulême à Mouthiers, la Commune facturera la somme de 5 047 francs à Angoulême.

ASSOCIATION DES MAIRES :

Le Conseil Municipal décide d'apporter une aide aux sinistrés de Toulouse, par l'intermédiaire de l'Association des Maires de France, dans le cadre de l'opération "Communes de Charente : une classe pour Toulouse".

La participation est fixée par le Conseil à 2 300 F (≈ 1F/habitant).

TERRAIN ZONE D'EMPLOI :

Le Conseil Municipal décide de ramener le prix de vente d'un terrain de la zone d'emploi à 24 francs le m² au lieu de 40 francs, du fait de la présence de carrières en sous-sol entraînant des frais supplémentaires de terrassement à l'acheteur.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

La Communauté de Communes a rajouté à ses compétences, la compétence assainissement non collectif.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au recrutement d'un technicien par la Communauté de Communes, chargé de la vérification et de la surveillance des assainissements individuels en vue de l'application de la Loi sur l'eau entrant en vigueur en 2005, sans toutefois décharger les Maires de leur responsabilité.

**Réunion publique
du Conseil municipal
9 novembre à 20 H
- Retrait et plantation des
arbres du Champ de foire**



*Palmarès des maisons fleuries :
le dire avec des fleurs, c'est le bouquet !*

Photo Alain PORTE

Ce document préparé par le Service départemental de protection Civile est destiné à prévoir l'organisation des secours en cas d'accident ferroviaire au viaduc des Coutaubières. Cet ouvrage qui permet le franchissement de la vallée de la Boème, vint-deux mètres au dessus de la rivière est en courbe légère. La vitesse maximum des convois de voyageurs et de marchandises est fixée à 160 km/h.

Compte-tenu de ce double trafic, et pour ce qui est des marchandises, du fait qu'il puisse s'agir parfois de matières dangereuses impose des

interventions spécialisées. Le Centre départemental de protection Civile est de la Couronne, la gendarmerie de Blanzac, le SAMU de Girac et la Mairie de Mouthiers prendraient en charge les différentes missions. Pour la Mairie il s'agirait notamment de l'accueil et de l'hébergement des personnes indemnes, des sauveteurs et des familles d'éventuelles victimes.

En cas d'accident de transport de matières dangereuses, la mairie aura en charge d'alerter la population riveraine et de donner des consignes de confinement ou d'évacuation.



PARLONS-EN...

Planter un arbre à la sainte Catherine, quoi de plus naturel ou de plus branché !

Pourtant il ne faut pas se planter... sur les distances à respecter vis à vis des limites de propriété. C'est l'article 671 du Code Civil qui fixe ces distances :

- 2 mètres de la ligne séparative de deux propriétés

pour les plantations dont la hauteur dépasse 2 mètres :

- 0,50 m pour les autres plantations (arbustes, haies) d'une hauteur inférieure à 2 mètres.

La distance doit se calculer à partir du centre de l'arbre jusqu'à la ligne séparative et non pas à partir de la surface extérieure de l'arbre.

**Syndicat
intercommunal de
la fourrière**

Il a été créé en mars 2000 pour prendre la suite **Syndicat mixte de la fourrière-refuge de Mornac** dissous.

Il a pour objet d'offrir aux communes la possibilité d'assumer leur compétence en matière de lutte contre la divagation des animaux errants. Il assure donc l'accueil de tout animal - chien ou chat - qui aura été recueilli ou capturé sur le territoire des communes adhérentes.

Les animaux errants sont récupérés par le gestionnaire du service au plus tard dans les 24 heures suivant l'appel téléphonique. Seule la commune est habilitée à déclencher la mise en action du dispositif de fourrière. En aucun cas, le prestataire ne se déplacera si l'appel téléphonique émane d'un particulier. Il se rendra systématiquement à la mairie de la commune demandeur pour la prise en charge de l'animal. Il pourra, le cas échéant, accompagné d'un employé communal ou d'un élu se rendre au domicile du particulier où l'animal a été recueilli.

Le prestataire se chargera lui-même de procéder à la capture d'animaux agressifs ou dangereux.

Deux fourrières situées à Champniers et Verrières sont gérées par le Syndicat intercommunal.

Chaque commune adhérente engage à verser au Syndicat intercommunal de la fourrière une cotisation annuelle calculée sur la base de 3F/habitant.

RENCONTRE AVEC FABIEN GAILLARD

" A la Sainte Catherine, tout arbre prend racine." A vos pelles; bûches et autres outils puisque cette date surviendra comme tous les 25 novembre. Nombreux sont les monastériens, de souche ou d'implantation récente qui apprécient notre commune pour ses espaces boisés ou qui ont eux mêmes planté des arbres. Notre invité du mois se range dans la catégorie de ceux qui ont récemment pris racine à Mouthiers. Nous aurions d'ailleurs pu le rencontrer dans un arbre ou bien au pied d'un arbre. En effet, Fabien Gaillard, est un arboriste grimpeur.

Ils sont peu nombreux dans la profession en Charente. Profession, métier, qui hésitent encore un peu sur l'appellation la plus appropriée entre élagueur et arboriste, permettant la distinction entre l'élagage forestier (valorisation du bois) et l'élagage d'arbres d'ornement, le rapport à l'arbre n'étant pas le même.

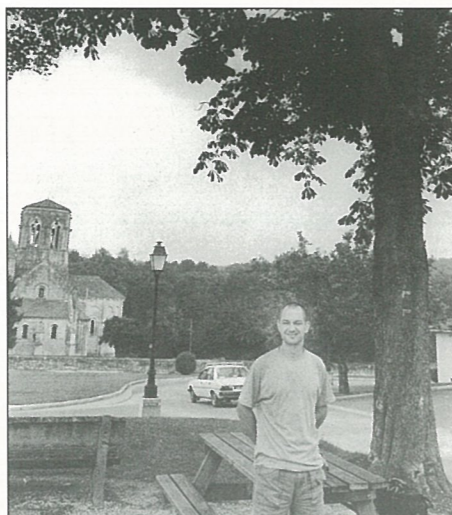
Selon Fabien GAILLARD, les professionnels oublient parfois leur rôle de conseiller auprès d'une clientèle, pouvant être désireuse de voir être un arbre planté petit mais devenu trop grand à peine trente ans après. De même les " rapprochements " c'est à dire une réduction systématique de toutes les branches du houppier sont à proscrire. Mener une action de taille nécessite des connaissances, de manière à anticiper la réponse de l'arbre, cet être vivant. Pour Fabien GAILLARD qui revendique fortement sa profession d'arboriste, le constat est simple : toute coupe importante d'un arbre produit une entrée d'oxygène qui permet aux champignons déjà en place ou apportés par le vent de se développer. Une pourriture s'installe dans l'arbre et se développe. Suivant les espèces et les circonstances, ce pourrissement ira plus ou moins rapidement, menaçant alors la sécurité de l'arbre... et de ceux qui s'en approchent.

Mais l'amputation, en diminuant le volume de feuilles prive également l'arbre des sucres porteurs d'énergie. L'arbre réagit alors en produisant des rejets pour retrouver ces apports énergétiques vitaux.

Mais à la différence des branches qui s'inscrivent dans la structure naturelle de l'arbre, les rejets, en grossissant, ne deviennent pas des

branches dont ils ont l'apparence mais pas la résistance.

Un grand nombre d'arbres plantés depuis très longtemps le long des voies publiques ont ainsi supporté des élagages qui n'avaient rien de naturel. Pour expliquer cette attitude, il faut, selon Fabien GAILLARD, puiser dans l'histoire de nos communes.



Quand à la fin du XIXème et au début du XXème, siècle celles-ci recrutent leurs cantonniers pour entretenir les chemins et les routes, elles ont fait appel à des agriculteurs habitués à faire du bois sur des arbres têtard dont le frêne et le chêne sont les espèces les plus appropriées. Tous les 7-9 ans les arbres sont ébranchés et de leur tête rejaillissent des rejets qui fourniront une autre période après le bois de feu bien commode à l'époque. Ce type d'étêtage ayant lieu de façon très régulière dans le plus jeune âge de l'arbre, n'a pas l'effet pervers de l'étêtage d'un arbre arrivé à maturité. Et c'est malheureusement ce que certaines personnes non averties, ont appliqué

aux arbres d'ornements... notamment les platanes et autres tilleuls. Pour les arboristes, adeptes de la taille douce, respecter l'intégrité de l'arbre en tant qu'être vivant, est la seule attitude garantissant leur longévité. C'est avec cet autre regard que l'arboriste agit dans l'arbre pour réaliser son intervention. Toutefois, si le regard est différent, les outils restent les mêmes ; c'est avec la tronçonneuse et la scie qu'intervient l'arboriste. Équipé d'une combinaison et de chaussures anticoupures, auxquelles s'ajoutent gants et lunettes, sécurité oblige, l'arboriste grimpeur progresse dans l'arbre un peu comme l'alpiniste. Fabien GAILLARD a d'ailleurs été initiateur d'escalade pendant trois ans avant de devenir arboriste au terme d'une formation reconnue par le Ministère de l'agriculture. Il utilise les techniques et les outils de l'alpiniste pour se mouvoir en altitude : mousqueton et cordages armés d'un câble acier propre à résister aux coups de tronçonneuse. De même, à la différence de l'alpinisme, il faut ensuite choisir, dans l'arbre, de solides points d'ancrage car l'arboriste intervient le plus souvent en solitaire sans l'assurance d'un équipier. Et comme un arbre peut recéler toutes sortes de défauts mécaniques qui ne sont pas toujours décelables à l'œil nu, la prudence est une qualité première. Les jours de pluie certains arbres, comme les platanes, deviennent de véritables patinoires. D'autres arbres, comme le frêne, sont plus cassants.

Il faut en tenir compte pour durer dans le métier et s'entendre dire, par ses pairs comme par ses amis, "salut vieille branche" !

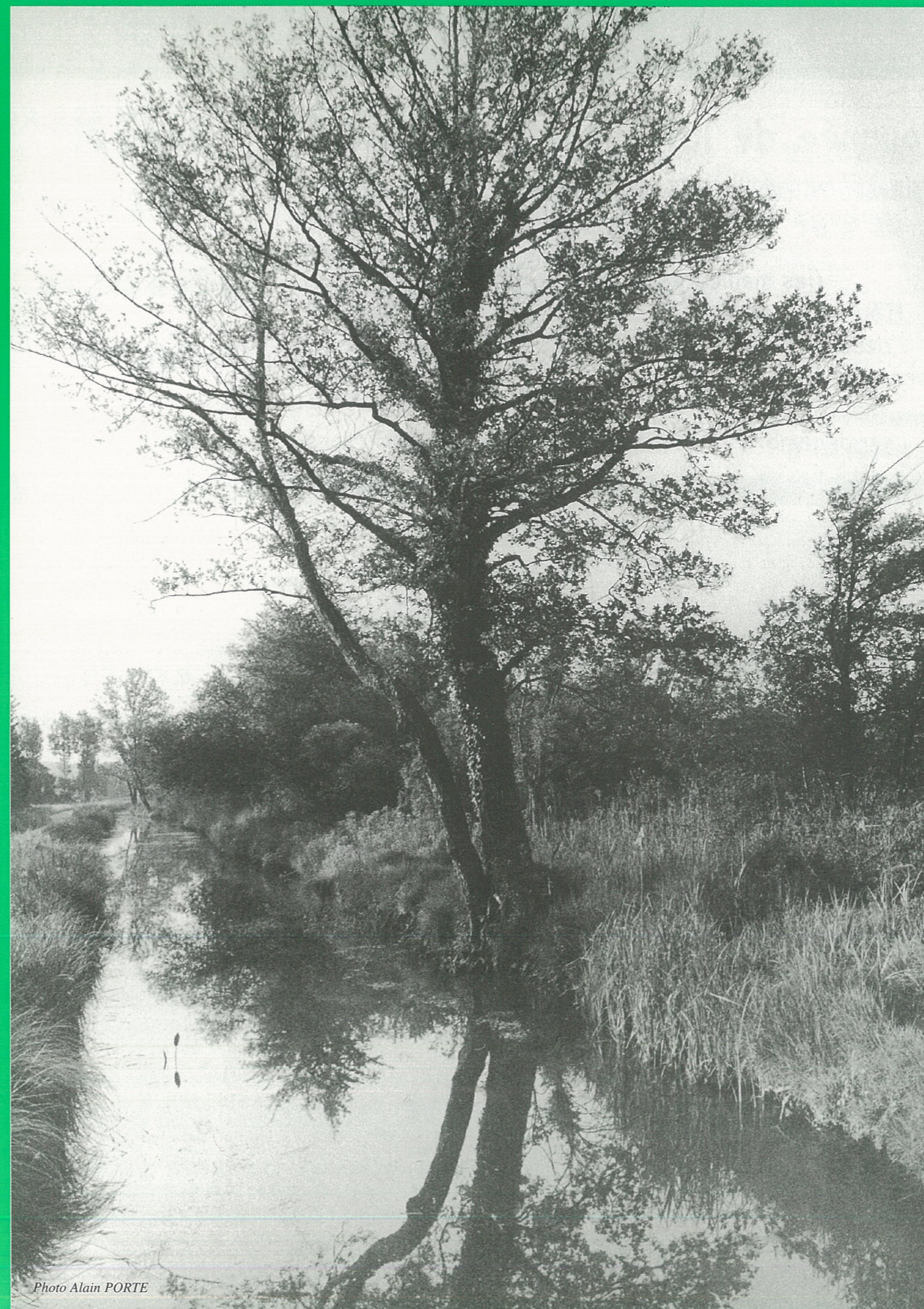


Photo Alain PORTE

CENTRE SOCIAL

Journée de lutte contre le SIDA

Si vous souhaitez apporter votre contribution, un concours d'expression artistique est organisé par le Centre Social

(les meilleures œuvres seront récompensées). Toutes les œuvres seront très bien venues (poèmes, dessins, peintures, sculptures, slogans, etc...). Elles seront à remettre au Centre Social avant le mardi 27 novembre 2001 afin de pouvoir les exposer le 1er décembre et la semaine suivante. Ouvert à tous.

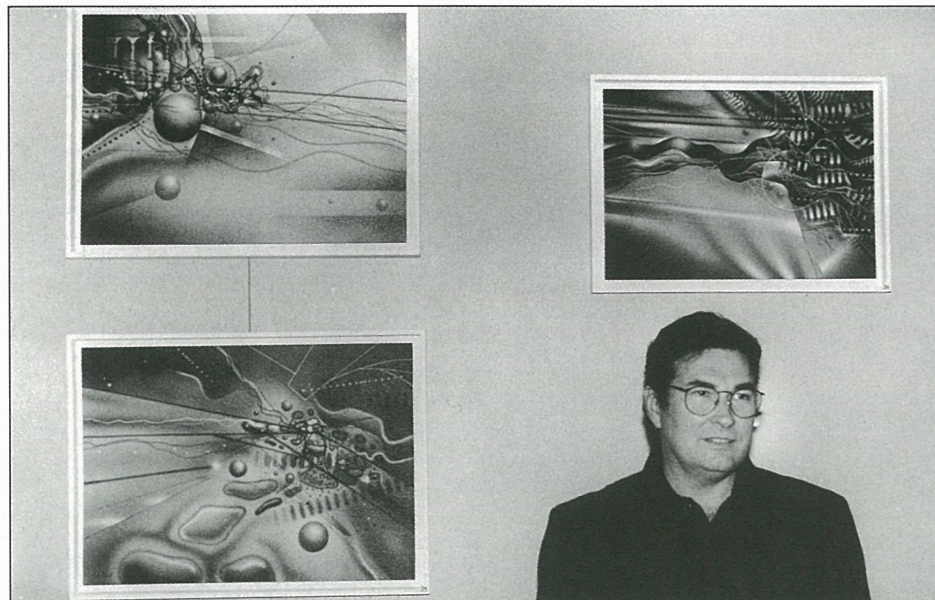
Samedi

1er

décembre

Centre

Social



Jean Marie
HUET

expose
ses oeuvres

DU 18 NOVEMBRE
AU 2 DÉCEMBRE
À LA MJC

LES ACTIVITÉS DE LA M.J.C.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- images vidéo des activités
- retour sur les temps forts (ex. : festival de la voix)
- projets 2001-2002

apéro musical

soirée conviviale et festive

- repas-spectacle avec Opa-Tsoupa
- swing jazz Manouche

- 5 musiciens interprétant " les musiques du monde "

Tarifs : Adultes : 60 francs par personne

Enfants : 30 francs (- de 12 ans)

**VENDREDI
30 NOVEMBRE
18 H 30**

20 H 15

**Réservations
à la MJC :
05.45.67.84.38**

OFFRE D'EMPLOI :

La crèche familiale recrute une assistante maternelle pour l'accueil d'enfants (- de 3 ans) à domicile.

Contactez la directrice de la crèche

**Anne-Marie
MARTIGNAC
05.45.67.84.88**

ATELIER THÉÂTRE ADULTE :

Création montage sur PRÉVERT

Animateur : Jean-Pascal BOUCHARD

Renseignements : MJC au 05.45.67.84.38

**Un mardi /2
de 20 H 30
à 22 H 30**

GRANDE BRADERIE DE LA SOLIDARITÉ

L'atelier local d'insertion et l'atelier de lien social du Centre Social CBC, en partenariat avec le Secours Populaire de Mouthiers, organisent pour la 2ème année consécutive la Grande Braderie de la Solidarité.

Des vêtements de saison et des jouets seront vendus pour une somme modique. La recette servira à aider certaines familles de la commune en difficultés ou à participer à des actions de solidarité.

Nous vous attendons nombreux.

**samedi
8 décembre
14 H
à 17 H30**

**Centre social
place de la gare**



Mardi 6 novembre 20h30

Vidocq



MJC Jules BERRY

" Juillet 1830 : Paris gronde des clameurs de la révolution. Un tueur sans visage hante la ville et abandonne ses victimes comme autant d'indices. Vidocq, l'ancien bagnard devenu détective, et Etienne Boisset, un jeune journaliste avide de justice, se sont jurés de retrouver l'assassin. De bordel en fumerie d'opium, de sombres ruelles en cabinet secret, ils vont tenter en une nuit, une seule, de traquer la vérité et de découvrir le nom du tueur.

Réalisateur : Pitof. Avec : Gérard Depardieu, Guillaume Canet, Ines Sastre, Moussa Maaskri, André Dussolier. Durée 1 h 40.



L'affaire est dans le sac...pour la maroquinière de Mouthiers



De nouveaux boulangers au fournil



Accompagnés de Louis DUPORT, archéologue départemental, des Américains ont découvert le Mouthiers d'il y a 15 000 ans



la nostalgie au rendez-vous du Comité des fêtes

(Photos Alain PORTE)

DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Beaucoup d'activités à l'école élémentaire en ce début d'année scolaire, liées au Projet d'Action Culturelle sur les arts du Goût, et à l'activité Sportive de Secteur ou Départementale.

Goûts et saveurs **Lundi 15 octobre**, à l'occasion de la semaine du goût, Mme BRAULT, gestionnaire de la Caisse des Écoles, organisait au restaurant scolaire élémentaire une dégustation de produits divers permettant aux enfants de reconnaître les goûts sucré/salé, acide/amer, et de les différencier. En plus des ananas frais, du jus de carottes et du vinaigre de cidre, les enfants (du CP au CM2), ont pu découvrir la saveur de plusieurs huiles végétales et différents pains pétris pour eux par M. ARTAUD.

Le personnel de cuisine et les enseignants étaient aidés par des parents volontaires : Mmes JOVER et MOHIMONT, MM. BASLAND G. et LAPEYRE ainsi que Mme CANO (aide éducatrice) ont encadré les enfants tout au long de l'après-midi. Qu'ils soient remerciés pour leur disponibilité et leur savoir-faire !

Jeudi 18 octobre, ce sont les cuisinières qui régalaient les enfants de Garbure inspirée par le projet d'action culturelle,

et qui a été très appréciée !
Bientôt les enfants pourront savourer un Cari poulet.

Activités sportives et culturelles
Le 16 octobre, cependant, profitant du temps quasi printanier, les petits du CE1 de Melle GESSON ont découvert une activité sportive originale : la course d'orientation ! Adaptées à leur niveau, les différentes activités permirent aux enfants de passer une agréable (mais studieuse) journée en plein air.

haute voix et à quelqu'un d'autre que les copains de la classe.

Tous s'étaient spécialement entraînés pour cette rencontre et, même si certains seulement ont lu devant un auditoire attentif, tous les enfants sont à féliciter pour leurs efforts. Ils remercient d'ailleurs les résidents et le personnel du foyer pour leur accueil et leur gentillesse. C'est la 3ème année déjà que cette rencontre existe. Elle est importante pour tous, tant pour les petits que pour les aînés.



On peut toutefois regretter que trop peu de parents aient pu se libérer pour participer à l'encadrement.

Le même jour, une des classes CM1/CM2 est descendue au Foyer Résidence pour partager une après-midi de lectures avec les aînés. Grande était l'impatience chez les enfants de pouvoir lire une histoire, un conte ou une poésie à

Souhaitons qu'elle perde Mouthiers fête son passé : **Samedi 10 novembre à 20 heures 30 à la salle polyvalente**, présentation du film tourné en juin 2001 par les enfants du cycle 3 au musée de l'école publique à Aubeterre, sur une journée de classe à l'ancienne.

Spectacle gratuit.

LA VIE DU S.C.M. FOOTBALL

L'école de foot :

Les débutants ont un effectif de 6 joueurs (5 garçons et 1 fille) pour former une équipe à 5 lors de leurs différents plateaux. Léo, Nicolas, Alexis, Wilfried, Kévin et Romane vous attendent pour venir les renforcer.

Les poussins

ont un effectif de 16 joueurs dont 2 jeunes filles Coraline et Emilie ; ils ont débuté leurs plateaux organisés par le District. Les résultats actuels sont :

- plateau à Mouthiers : 2 victoires (5 buts signés Aymeric)
- plateau à Roulet : 1 victoire - 1 défaite (3 buts de Clément et 2 buts d'Aymeric)

Après leur lourde élimination en Challenge, ils se comportent très bien en championnat avec 2 victoires et 1 nul à ce jour et occupent le haut du classement.

Les 15 ans

forment un groupe restreint de 13 joueurs au maximum ; cette équipe se comporte très bien en championnat mais aurait besoin d'enregistrer l'arrivée de quelques joueurs. Michaël et Mathieu ont assisté à une journée de détection de 15 ans (1ère année) organisée par le District où ils se sont bien comportés.

Les seniors :

l'équipe A est invaincue en championnat avec 2 victoires et 1 nul ; suite à son parcours en Coupe de

Les rencontres à venir

10-11 novembre :

Equipe C samedi soir e à Roulet
Equipe A reçoit Baignes
Equipe B se déplace à Berneuil

17-18 novembre :

Equipe A se déplace à Puymoyen
Equipe B reçoit Voeuil B
Equipe C reçoit Dirac

24-25 novembre :

Equipes A et B joueront en coupe si elles se sont qualifiées

2 décembre

Equipe A reçoit Vindelle
Equipe B se déplace à Montmoreau
Equipe C se déplace à Saint-Michel

La boutique vous signale que ses nouveaux briquets sont arrivés et que vous pouvez continuer à commander la cuvée du SCM football auprès de Richard Borrédon, Laurent Damien et Ludovic Nanglard.

Vous pourrez voir dans la vitrine de la boulangerie de Patrice Artaud, les différents articles du club qui ont été réalisés pour ce début de saison ; un grand merci à Patrice pour ce geste.

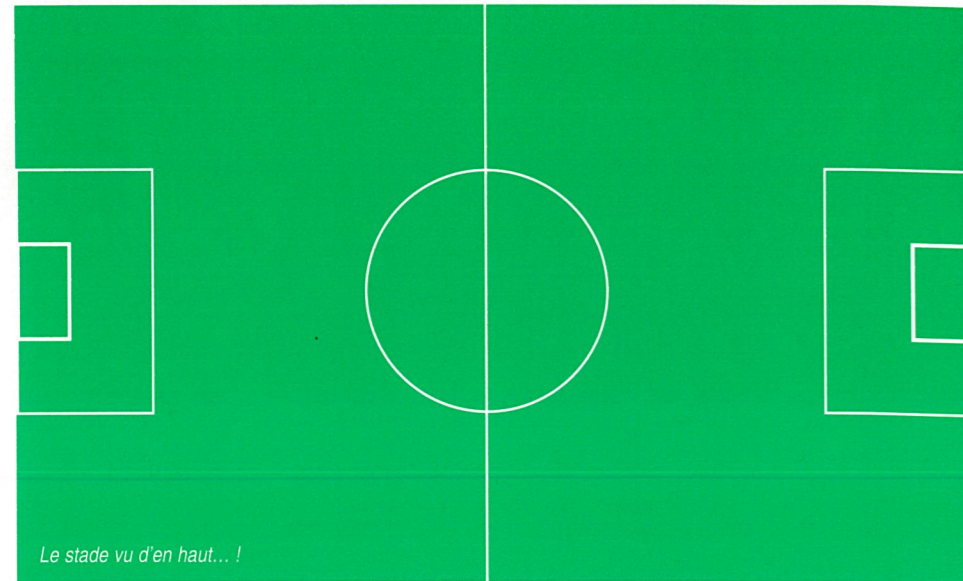
L'équipe C a gagné ses 2 rencontres de championnat sur 2 scores fleuves (9 à 2, 2 fois).

Les benjamins

forment une entente avec Voeuil ; 5 monastériens composent cette équipe dont Anaïs qui complète l'effectif féminin du SC Mouthiers.

Les 13 ans

forment un groupe de 18 joueurs ; ce groupe enregistre le plus grand nombre d'arrivées au Club cette saison.



Le stade vu d'en haut... !

RANDONNÉES PÉDESTRES AVEC «SENTIERS DE BOËME»

JOUR	PILOTE	TEL.	RV MOUTHIERS	Lieu de la rando	... et heure	NB de Km
			Place du champ de foire	Point de départ...		
Dim. 11 nov.	Jean LATHIERE	05.45.67.92.53	13 h 30	St MEME LES CARR. grandeplace	14 h	12
Dim. 25 nov.	Nicole GIRARDEAU	05.45.67.19.61	8 h 30	St MARTIAL MONTM. Eglise	9 h	11,5
			13 h 30	COURGEAC Eglise	14 h	7
Dim. 9 déc.	Dominique LECHAT	05.45.67.93.42	9 h	MOUTHIERS champ de foire	9 h	11,5
Sam. 22 déc.	Claire JERRETHIE Attention : SAMEDI !	05.45.24.58.90	13 h 30	RONSENAC Eglise	14 h	8
Dim. 6 janv.	Jean LATHIERE	05.45.67.92.53	13 h 30	MOUTHIERS Champ de foire	13 h 30	6 ou 7

Après la rando, galette des rois et calendrier du 1er semestre 2002



Sentiers de Boème

Calendrier des balades du mercredi novembre - décembre 2001 :

Les balades du mercredi sont ouvertes à tous et adaptées plus spécialement aux familles ayant de jeunes enfants et aux personnes souhaitant un rythme et une distance plutôt "promenade" que "randonnée". Distance: 6 à 8 km

Mercredis 7 et 21 novembre Mercredis 5 et 19 décembre

Rendez-vous

à
14 heures
sur le champ
de foire

ETAT CIVIL

Naissances

14 septembre : **Jona GARCIA** le Rosier

26 septembre : **Nathanaël GUILLOIS** Rue du village de l'école

6 octobre : **Léa CLAPAUD** Chez les Rois

7 octobre : **Rémi MARCILLAUD** le Rosier

Mariages 22 septembre Les Agriens

Robert CHAGNAUD et **Marie-Christine GABORIAUD**

Décès:

17 septembre : **René BONNET** Gersac

21 septembre : **Gabriel LAULANGEAS** le Rosier

24 septembre : **Marie DUMAINE** veuve **MACOGNE** Foyer personnes âgées

7 octobre : **Marie Amélie DELAGE** veuve **AUDOIN** Chemin de chez Bâty "

15 octobre : **Alice FERRET** veuve **PASQUET** la Rochandry

Sur votre agenda...

- NOVEMBRE 2001

3 REPAS DU FOOT SCM AVEC "GRAIN D'FOLIE"

9 CALENDRIER DES FÊTES 2002

18 BOURSE AUX JOUETS ET AUX LIVRES

24 DÎNER DANSANT DU DON DU SANG À BLANZAC

PHARMACIES DE GARDE LE WEEK-END

Nuits du samedi au dimanche et du dimanche au lundi, de 20 heures à 9 heures téléphoner au 17 pour connaître la pharmacie de garde sur Angoulême.

Pour la journée du dimanche, de 9 heures à 20 heures, consulter la presse, page départementale.

~ MÉDECINS DE GARDE ~ NOVEMBRE

1^{ER} : DR BOUCHERE ROULLET 05.45.66.32. 1 1

4 : DR JOUBERT SAINT-MICHEL 05.45.91.42.25

11 : DR VIGNAUD MOUTHIER 05.45.67.82.37

18 : DR COMUZZI ROULLET 05.45.66.42.95

25 : DR MISCHO LINARS 05.45.91.23.24

DÉCEMBRE

2 : DR CORBEL NERSAC 05.45.90.59.00

9 : DR DELAGE SAINT-MICHEL 05.45.91.42.25

Conception et mise en page : **Jean REVEREAULT**

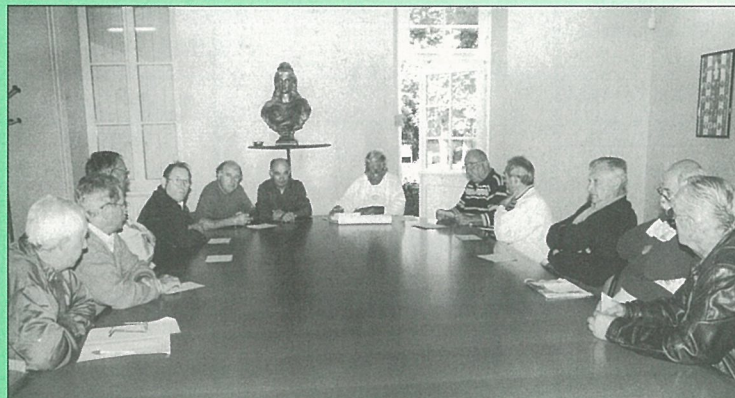
Impression : **Composervices Angoulême RC 86 B**

Le prochain bulletin

Il paraîtra début décembre. Les articles et annonces des associations et particuliers et le courrier des lecteurs **devront être déposés à la mairie avant le 15 novembre**

Rappelons que les annonces concernent les activités prévues jusqu'au 10 du mois suivant (jusqu'au 10 janvier pour le n° de décembre). On évite ainsi les problèmes dus à d'éventuels retards de parution.

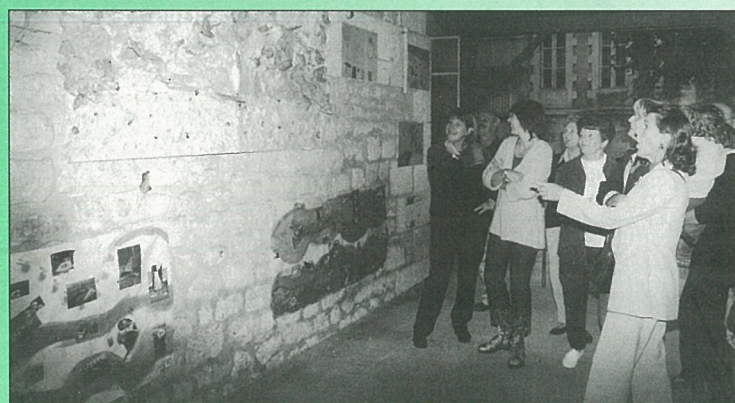
En raison de travaux destinés à l'amélioration du réseau électrique, il y aura une coupure d'électricité le **MARDI 30 Novembre 2001** de 9 heures à 12 heures, dans le village de Gersac



A.G. du Comité FNACA de Mouthiers.



A.G. du Centre Social Intercommunal.



C'est fresque jolie dans le couloir de la bibliothèque.

(Photos Alain PORTE)